

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 31 JANVIER 2005

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 20 janvier 2005, accompagnée d'un ordre du jour comportant 75 objets.

La séance s'ouvre à 18 heures 15 avec 41 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre ;

Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. CARPENTIER, DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , Echevins ;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,
B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, ~~M. DEBAUGNIES~~, Mme JUNGST,
MM.SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL
BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE,
MM.SODDU, DE PUYT, ~~Mme ISAAC~~, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M.
FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT,
AGUS, MM.VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et
M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, tout d'abord, conformément à l'usage mais plus fondamentalement avec beaucoup de sincérité, et au nom du Collège et en mon nom personnel, je vous adresse à nouveau mes meilleurs vœux. Non seulement en terme de santé ce qui est une chose essentielle mais également en terme de satisfactions de toutes natures, en espérant que vous passerez une année 2005 au terme de laquelle vous vous sentirez satisfaits. Pour les modalités concrètes, ce n'est pas au Bourgmestre bien entendu d'interférer mais donc je vous laisse le choix pour que cela puisse être ainsi. Mes chers collègues, je dois excuser l'absence de M. Alain DEBAUGNIES et de Mme Geneviève ISAAC. Je dois indiquer que le procès-verbal du Conseil communal du 13 décembre est à votre disposition ; que s'il n'y avait pas de remarque d'ici la fin de la séance, comme à l'accoutumée, ce procès-verbal, lu très attentivement par tous les Conseillers, sera considéré comme approuvé. Que le point 30, mis sous réserve, est retiré de l'ordre du jour et qu'avant de commencer notre séance, je dois indiquer que le huis clos qui précède la séance publique, à savoir 1^{er} objet : Personnel ouvrier – comparution d'un ouvrier qualifié définitif – 1^e – 10179 - devient sans objet puisque le comparant n'est pas présent et que nous pouvons commencer par une question d'actualité d'une association, je pense que c'est l'association « Viv' la rue » et c'est M. Michel BLANQUET qui prendra la parole. Non pas qu'on veuille le mettre au cœur mais le symbole est beau puisque le citoyen est au cœur de nos

préoccupations, je vais lui demander d'avoir la gentillesse de venir s'installer sur cette table, cela va permettre l'enregistrement de tous ses dires, pour que rien ne puisse nous échapper. Vous avez la parole.

M. BLANQUET, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux. C'est donc au nom de « Viv' la rue », asbl fondée en 1991, dont l'objectif est la promotion et la défense de la qualité de vie dans notre village de St- Symphorien que j'ai l'honneur de vous interpellier lors de ce présent Conseil communal. En effet, une indiscretion dans le courant du mois d'octobre nous rapporta l'information selon laquelle une antenne GSM était sur le point d'être installée dans le clocher de l'église de notre village par la société Mobistar. La procédure en cours étant largement entamée, nous avons de suite réagi ce qui nous a permis de découvrir combien existait un flou artistique impressionnant entre Ville et Conseil de Fabrique concernant le parcours d'un tel dossier. Bien sûr, le placement d'une telle antenne dans un clocher ne demandait aucune démarche publique mais convenez avec nous qu'il eut été correct d'en avertir la population d'autant plus qu'à proximité immédiate plus de 300 élèves suivent les cours dans les deux écoles primaires que compte notre village. Nous avons également eu connaissance du fait qu'une démarche similaire avait été conduite sans succès à Spiennes l'année dernière. Nous savons comme tout le monde que l'immense majorité des belges possède un GSM, ustensile devenu incontournable et rendant de multiples services mais est-ce une raison pour placer n'importe où des antennes dont on ne connaît pas, étude contradictoire à l'appui, l'exacte nocivité. Ce dossier nous a un peu déçu tant dans sa forme, la manière cachée dont tout allait s'opérer, que dans le fond, pas de principes de précaution mis en avant. Même si nous pouvons espérer en l'état actuel du dossier une issue favorable, nous vous demandons, confortés dans notre position par plus de 160 réactions négatives écrites, ce qui prouve entre parenthèses que le sujet est loin d'être banalisé, nous vous demandons donc confirmation du rejet de la demande de Mobistar d'une part et d'autre part, nous posons la question suivante : cette xième affaire d'installation d'antenne GSM va-t-elle permettre à la Ville de Mons qu'en collaboration avec les Conseils de Fabrique, associations de riverains, etc, de conduire dorénavant ce type de dossier en toute transparence notamment de porter à la connaissance des citoyens un cadastre des lieux d'emplacements des antennes déjà existantes et de mettre de côté l'aspect lucratif de ce genre d'opération au profit d'une réflexion sur la synergie qui doit, selon la loi, exister entre les différents opérateurs mais aussi de manière plus globale sur

l'environnement en général et la santé des citoyens en particulier. Sans quoi la Ville de Mons montrerait l'exemple dans une matière qui en a bien besoin lorsque l'on voit fleurir çà et là le même genre de polémique. Merci de l'attention que vous avez portée à mon intervention.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. M. l'Echevin, je rappelle qu'il n'y a ni débat, ni réplique, tel est le règlement donc M. l'Echevin pouvez-vous avoir l'amabilité d'apporter la réponse du Collège.

M. DARVILLE, Echevin : Chers Collègues, le Collège souhaite apporter les éléments de réponse suivant l'interpellation de « Viv' la rue ». Il faut rappeler qu'en matière d'installation d'antennes GSM, et plus encore dans le cas de l'église de St-Symphorien, le Collège n'a que très partiellement le pouvoir de décision. En effet, premièrement, d'un point de vue urbanistique et environnemental. En matière de permis d'urbanisme, le cas qui nous occupe est précisément l'un de ceux que le Code Wallon d'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine permet de dispenser de permis d'urbanisme, c'est-à-dire installation d'une antenne à l'intérieur de bâtiments existants, derrière des matériaux ayant le même aspect que les matériaux existants. Néanmoins, conformément au recueil de bonnes pratiques en matière d'implantation d'installations de télécommunication mobile adopté par le Gouvernement Wallon le 24 juillet 2003, cette dispense doit être confirmée par les services du fonctionnaire délégué qui recueille l'avis de l'ISSEP, c'est-à-dire l'Institut Scientifique de Service Public quant à la conformité de l'antenne aux normes fédérales en matière électromagnétique. Selon les informations dont nous disposons, une décision quant à cette dispense devrait intervenir sous peu. Par ailleurs, quand bien même cette dispense serait refusée, rendant ainsi nécessaire l'obtention préalable d'un permis d'urbanisme, il faut rappeler qu'en matière d'équipement de téléphonie mobile, le Code évoqué plus haut prévoit explicitement que la décision d'octroi ou de refus du permis revient au fonctionnaire délégué, le Collège n'ayant dans ce type de procédure qu'une compétence d'avis. Quant aux procédures en matière d'environnement, il faut constater qu'à ce jour, le décret relatif au permis d'environnement et ses arrêtés d'exécution dispensent purement et simplement ce type d'antennes de toute autorisation. A l'avenir et sauf modifications de la réglementation environnementale, les antennes de ce type ne seront toujours soumises qu'à simple déclaration auprès du Collège, déclaration que le Collège pourra seulement enregistrer et éventuellement assortir de conditions d'exploitation complémentaires. Il est donc évident qu'à ce jour, le Collège ne dispose

d'aucun pouvoir décisionnel quant à ce projet sous l'angle des réglementations urbanistique et environnementale en vigueur actuellement. Du point de vue civil, la Fabrique d'église, dans son communiqué paru dans le journal intitulé « Dimanche » n° 48, écrit ceci : « La Fabrique est neutre dans cette affaire. Elle ne souhaite pas particulièrement ce projet, mais elle ne peut, déontologiquement s'opposer à ce que la Ville loue une partie du clocher, à partir du moment où il peut y avoir un intérêt financier et urbanistique pour la collectivité ». C'est exactement ce qui était écrit dans le « Dimanche » n° 48. Si la fabrique d'église est neutre, pourquoi dès lors a-t-elle signé avec la S.A Mobistar, en son nom propre et en qualité de bailleur et ce, déjà en date du 9 juin 2004, un contrat de bail à titre onéreux en vue de l'installation de cette antenne ? Contrat qui a d'ailleurs fait l'objet d'un avenant (d'ordre purement technique) entre les parties précitées suite à une délibération du Conseil de Fabrique du 25 octobre 2004. Contrat qui, pas plus que l'avenant précité, n'a en aucune manière été communiqué à la Ville par la Fabrique, contrairement à ce qu'elle laisse entendre. Suite à cet article, nous avons dû nous procurer nous-même une copie du contrat et de son avenant auprès de l'opérateur. Dans ce contrat, les parties n'ont prévu en aucune manière que l'accord de la Ville, en tant que plein propriétaire de l'église, devrait encore être obtenu : rien dans les conditions suspensives du contrat ni dans ses autres dispositions ne mentionne cet élément. Si la Fabrique pensait que l'accord de la Ville était requis pour en quelque sorte « confirmer » le contrat qu'elle a signé avec Mobistar, pourquoi n'y a-t-elle pas fait inscrire une clause suspensive liée à cet accord de la Ville ? Pourquoi n'a-t-elle pas à tout le moins consulté la Ville préalablement à la signature de l'accord qu'elle a passé avec Mobistar ? Nous l'ignorons. Mais qu'en est-il au juste des droits des uns et des autres sur cette église ? Nous avons effectué certaines vérifications et voici ce qu'il en ressort. Premièrement, la Ville est bien propriétaire, au sens civil du terme, de l'église. Deuxièmement, la législation en matière de culte, d'administration des fabriques d'Eglise et de domanialité communale nous indique que :

les églises affectées au culte telles que celle de Saint-Symphorien font partie du domaine public communal ; à ce titre, elles sont inaliénables et aucun droit réel ne peut être constitué sur le bâtiment. Cependant, de par la législation relative au culte et à celle relative aux fabriques d'église, le libre usage en est de plein droit conféré à la fabrique d'église, mais ce droit d'usage est limité de la manière suivante : il ne peut être fait du bâtiment, intrinsèquement, un usage étranger au culte, sauf cas de force majeure et sauf si cet usage contribue à un service d'utilité publique sans que sa destination finale en

soit affectée, comme par exemple la pose de lignes téléphoniques, et par extension la pose d'équipements de téléphonie mobile. Il en résulte des dispositions légales qui précèdent que le contrat de bail est à conclure non seulement entre l'opérateur et la fabrique d'église, mais aussi avec la Ville, comme l'indique bien une circulaire du Ministre de la Justice du 14 juillet 1997. Ceci implique donc que la fabrique aurait dû consulter la Ville et l'informer de la démarche de Mobistar envers elle, préalablement à la signature d'un contrat de location qui aurait nécessairement dû être un contrat tripartite. On peut donc considérer que la convention signée par la seule fabrique d'église n'est pas valable au regard des législations précitées. Comprenant l'émoi de la population par rapport à ce problème et soucieux de clarifier au mieux la situation, le Collège a donc décidé, premièrement, d'organiser une réunion de concertation avec la Fabrique d'Eglise, Mobistar et la Région wallonne, d'informer la population de Saint-Symphorien afin de rectifier les allégations publiées par la Fabrique d'Eglise dans le bulletin paroissial, auquel il sera demandé un droit de réponse. Considérant tout ce qui vient d'être dit, l'installation d'une antenne GSM dans le clocher de l'église de Saint-Symphorien n'est, pour le Collège, pas à l'ordre du jour et ce, sans préjudice de la décision de la Région Wallonne quant à une dispense de permis d'urbanisme.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Merci, M. l'Echevin. M. Blanquet, nous vous remercions d'avoir soulevé cette question, nous vous félicitons pour la qualité de la question et conformément à notre règlement, nous n'avons ni commentaire et pourtant il y en a beaucoup qui doivent trotter dans nos têtes, ni réplique. Mais c'est la règle. Donc, chacun en âme et conscience, réfléchira.

2° objet : POLICE-CIRCULATION

- a) Mons, rue d'Havré. Instauration d'un emplacement « handicapés » en deçà du carrefour formé avec la rue de la Biche. Police 6002/188

ADOPTE – 1^{ère} annexe

- b) Mons, rue du Bertaimont. Instauration d'un emplacement « handicapés » en amont du passage pour piétons face à l'immeuble n° 19. Police 6002/28

ADOPTE – 2^{ème} annexe

- c) Havré, chaussée du Roelx (partie comprise entre la rue JB Demol et l'immeuble n° 1122). Instauration d'un double sens de circulation. Police 6002/HAV/44

ADOPTE – 3^{ème} annexe

- d) Instauration d'une limitation de vitesse à 50 km/h, rues Sainte-Appoline, des Bruyères, de la Bruyère, Chemin Guillaume, de la Goulette, avenue Benoîte et Cité du Congo.

Limitation de la vitesse à 70 km/h rue des Écoles. Police 6002/HAV/OB/OD

ADOPTE – 4^{ème} annexe

- e) Mons, rue de la Limerie. Réglementation du stationnement à hauteur de la porte donnant accès à l'immeuble n° 46 de l'avenue d'Hyon. Police 6002/221

ADOPTE – 5^{ème} annexe

- f) Nimy – N 56 – Route d'Ath. Réglementation du stationnement dans sa partie comprise entre le Pont de l'Autoroute et le Carrefour formé avec la Chaussée Brunehault.

Police 6002/NI/5

ADOPTE – 6^{ème} annexe

- g) Masnuy-Saint-Jean, rue des Fusillés et Grand Chemin. Limitation de la vitesse à 50 km/h. Police 6002/Masn/2/5

Mme MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, il s'agit du point 2 g). Permettez-moi d'attirer votre attention sur ce point, limitation de la vitesse à 50 km, fort bien. Je pense que là, tout le monde va souscrire à cette limitation, de vitesse. Mais, les automobilistes qui viennent de Masnuy-St-Jean par la rue des Fusiliers pour se rendre à Mons entrent difficilement sur la Nationale 56 tellement le trafic des voitures dans les deux sens est intense. C'est vraiment un quitte ou double, passera, passera pas, que faire ? Des feux seraient les bienvenus et sécuriseraient les automobilistes et les motocyclistes. Notez que je sais bien qu'au carrefour de Nimy, Route d'Ath, il y a déjà des feux et qu'ils ne sont pas éloignés. Mais, je crois qu'il faut faire quelque chose si on veut éviter des accidents aux heures de grande affluence. Merci.

M. DIRUPO, Bourgmestre : Madame, je vous réponds tout de suite. Lors de la visite de travail du Ministre DARDAEN il y a quelques semaines, de mémoire, on a posé cette question puisque si je visualise bien d'où il s'agit, il s'agit en fait de ce carrefour en face des grilles de la Cense au Bois, et donc on a demandé de voir soit un feu rouge mais coordonné comme on le fait dans la plupart des pays maintenant, soit un rond-point étudié mais qu'on essaye de prendre en considération ce problème qui est réel. Donc, nous l'avons signalé car cette route nationale relève du MET, Madame, donc on l'avait déjà signalé lors de cette séance de travail à laquelle participaient le Ministre et toute

son administration. Donc, on a déjà transmis une note à cet égard. Et donc, on essayera de relancer.

Mme MERCIER, Conseillère : Merci, M. le Bourgmestre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vous en prie.

ADOPTÉ – 7^{ème} annexe

h) Mons, rue du Onze Novembre. Modification du mode de stationnement.
Police 6002/270

M. COLLETTE, Conseiller : Le dossier suivant, M. le Président. En réalité, il nous est demandé aujourd'hui...

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, M. COLLETTE, c'est vous qui parlez ? La parole qui était demandée par M. VISEUR, c'est pour vous ?

M. VISEUR, Conseiller : Non, non.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ce sont deux demandes séparées ? Excusez-moi, moi je pensais que le groupe était tellement bien coordonné qu'un demandait et que l'autre parlait. Chacun demande pour soi. Allez-y, M. COLLETTE, vous avez la parole.

M. COLLETTE, Conseiller : C'était pour la même chose, je ne savais plus comment s'était distribuée la parole lors de notre réunion préparatoire. En réalité, il est demandé aujourd'hui au Conseil d'approuver une modification du mode de stationnement à la rue du Onze Novembre, en réalité c'est d'utiliser les quelques places encore disponibles, sauf erreur, cinq emplacements de stationnement supplémentaires. Je voudrais simplement rappeler que lors de l'adoption de l'ensemble des règlements de stationnement du Centre-Ville, le groupe Ecolo s'était opposé à la réalisation des parkings en épi à la rue du Onze Novembre estimant que cela dénaturait la fonction de rue et que dans la mesure où on s'était opposé à cette époque, il n'y a pas de raison que nous changions notre point de vue et à tout le moins, nous nous abstenons.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui, donc c'est pour les véhicules cellulaires.

M. COLLETTE, Conseiller : Il n'y a pas que cela, ce dossier comporte la création d'emplacements supplémentaires à la rue du Onze Novembre et je voulais simplement rappeler que lorsqu'on avait voté le règlement de stationnement en épi avec une surcharge manifeste par rapport à la fonction de rue, nous nous étions opposés et donc, nous nous abstenons ici, non pas parce que nous sommes contre mais vous comprenez la logique de notre position.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Dans un souci de cohérence générale, on a accru le nombre d'emplacements mais je vous comprends et prenons note de votre abstention. Dois-je considérer que pour le groupe Ecolo, la parole est dite ? Ne dites pas que j'ai dit que la messe était dite ! M. le Chef de groupe.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 ABSTENTION : M. COLLETTE , Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 8^{ème} annexe

- i) Ghlin, rue de Mons. Instauration d'un emplacement « handicapés » à hauteur de l'immeuble n° 119. Police 6002/GH/56

M. BEUGNIES, Conseiller : Voilà, nous sommes tellement bien coordonnés que je demande la parole pour M. Willy MERCIER.

M. MERCIER, Conseiller : Voilà puisqu'on parle des parkings pour personnes handicapées, je voudrais peut-être rappeler que dans maints endroits les parkings pour personnes handicapées sont souvent squattés par des personnes qui ne le sont pas, cela c'est un premier point. Et peut-être passer l'information tout autour de nous et dire qu'en fait une personne handicapée a parfois terriblement besoin de pouvoir parquer à proximité de l'endroit où elle doit se rendre et ce serait bien de passer le message que cette histoire là ne soit plus d'actualité. Alors une seconde chose. J'ai des personnes aveugles dans une famille à Flénu, la maman et le fils sont aveugles, et le papa voudrait faire installer à proximité de son domicile un parking pour personne handicapée. Or, on nous dit que c'est du domaine du possible mais que cette installation est tributaire de travaux qui devraient se faire ou qui vont se faire, c'est à la rue Albert Defrise à Flénu. Alors, peut-être bien, j'aimerais recevoir des renseignements plus précis à ce propos là. Alors, une troisième chose, on me signale aussi que la Police serait intervenue pour des gens qui mettaient sur leur pare-brise de fausses cartes de personnes handicapées et que la Police montoise serait intervenue. Je voudrais une réponse à ce propos là parce que cela me paraît quand même assez difficile actuellement car depuis 1 an ou 2 nous

possédons de nouvelles cartes pour le parking pour personnes handicapées mais je crois que c'est peut-être le fait que certaines personnes possèdent encore les anciennes cartes et qu'il y a eu une distribution à gauche et à droite et que des personnes utilisent ces cartes. Donc, voilà un petit peu les questions que je voulais poser à propos des parkings pour personnes handicapées.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Alors, pour ce qui concerne Jemappes-Flénu, il n'est pas étonnant que certaines réponses n'ont pas encore été formulées, simplement à cause du plan de circulation qui a été longuement discuté, négocié avec la population et qui va se mettre en œuvre et dans lequel il sera prévu alors des emplacements pour personnes moins valides mais avant de fixer les emplacements d'une manière définitive, il faut vérifier la faisabilité du plan. Je vous passe les détails, est-ce que c'est dans ce sens là que doit aller la rue ou dans l'autre sens, la circulation doit-elle aller dans l'autre sens, est-ce qu'il faut une double circulation, on verra à l'usage par des essais, quel est le plan définitif que l'on retient et à partir de ce moment là on fixe les emplacements handicapés parce qu'on doit tenir compte du sens de la circulation etc. Donc, soyez sans inquiétude, ce n'est pas rejeté et renvoyé aux calendes grecques, bien au contraire, on en tiendra compte et d'une manière systématique, une fois le plan rendu opérationnel. Pour ce qui concerne les fausses cartes et les personnes qui occupent les emplacements handicapés, je voudrais rappeler cette instruction très claire à la Police, autant je pense qu'il faut être parcimonieux avec les dépanneuses, autant instruction est donnée pour qu'il n'y ait aucune pitié pour enlever sur le champ tout véhicule qui se trouverait dans un emplacement pour handicapés. C'est d'ailleurs une attitude incivique qui mérite non seulement une amende qui à mes yeux devrait être accrue mais on l'enlève systématiquement et bien entendu la Police est vigilante quand elle découvre qu'il y a abus d'utilisation de cartes, elle dresse procès-verbal et fait suivre ces procès-verbaux mais comme vous l'avez dit, il faut que chacun d'entre nous ait une attitude civique d'une manière générale et soit plus attentif aux aspects et à la vie des personnes moins invalides et laisser l'emplacement est un minimum minimorum que l'on puisse faire.

ADOPTE à l'unanimité – 9^{ème} annexe

- j) Obourg. Rue de l'Yser. Instauration d'un emplacement « handicapés » face à l'immeuble n° 5. Police 6002/OB/17

ADOPTE à l'unanimité – 10^{ème} annexe

- k) Mons, rue de Nimy – Modification du mode de stationnement. Police 6002/263

ADOPTE à l'unanimité – 11^{ème} annexe

- l) Cuesmes, rue Louis Caty. Instauration d'un emplacement « handicapés » entre les immeubles n°s 74 et 76. Police 6002/C/15

ADOPTE à l'unanimité – 12^{ème} annexe

- m) Jemappes, rue du Plan Incliné. Création d'un emplacement « handicapés » à hauteur de l'immeuble n° 26. Police 6002/J/109

ADOPTE à l'unanimité – 13^{ème} annexe

- n) Nimy, avenue des Lilas. Création d'un emplacement « handicapés » à hauteur de l'immeuble n° 11. Police 6002/NI/19

ADOPTE à l'unanimité – 14^{ème} annexe

- o) Hyon, rue Joseph Hubert. Abrogation d'un emplacement « handicapés » face à l'immeuble n° 5. Police 6002/HY/194

ADOPTE à l'unanimité – 15^{ème} annexe

- p) Cibly, rue des Robiniers. Abrogation d'un emplacement « handicapés » à hauteur des immeubles n°s 17-19. Police 6002/CI/8

ADOPTE à l'unanimité – 16^{ème} annexe

- q) Mons. Digue des Peupliers (parking situé entre les deux chaussées, du côté de l'avenue de Gaulle). Réglementation du stationnement. Police 6002/286

ADOPTE à l'unanimité – 17^{ème} annexe

- r) Cuesmes, rue du Peuple. Instauration d'un emplacement de stationnement « handicapés » entre les immeubles n°s 154 et 156. Police 6002/C/70

ADOPTE à l'unanimité – 18^{ème} annexe

3^e objet : Autorisation d'interjeter appel d'un jugement rendu le 27/10/2004 par le Président du Tribunal de Première Instance de Mons Contentieux Environnement

ADOPTE à l'unanimité – 19^{ème} annexe

4^e objet : Approbation du règlement de police relatif à l'occupation du domaine public par des terrasses sur la Grand-Place Contentieux/Police

ADOPTE à l'unanimité – 20^{ème} annexe

5^e objet : Adoption de l'avant projet du Contrat 2005-2007 du Programme de la Politique des Grandes Villes District Jemappes Flénu CG/1/05

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre. C'est à propos du Centre-Ville de Jemappes. Est-ce qu'on ne peut pas imaginer d'y organiser la remise du Prix Mercure comme cela se fait à Mons déjà depuis quelques années parce que je trouve qu'il y a des entreprises et des commerces qui travaillent déjà hors des sentiers battus, cela pourrait encourager les autres.

M. DI RUPO, Bourgmestre : On pourrait aller remettre le Prix Mercure là-bas mais le Prix Mercure concerne tous les villages. Cela concerne absolument tout le Grand Mons. On pourrait, surtout que c'est en relance, on pourrait voir comment on peut faire quelque chose à Jemappes, pourquoi pas mais je n'en ai pas parlé au Collège. Mais l'ensemble des entreprises et des commerces sont concernés. Tout qui est sur le territoire, d'ailleurs je me souviens de cette entreprise qui fait des piscines, etc, qui est sur Havré si je ne me trompe pas, c'est un exemple que j'ai en tête, et Ghlin aussi, etc, il y en a partout.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, c'est bien si on pouvait les remettre une fois là. Mais j'ai une deuxième réflexion, je peux la faire tout de suite ? C'est à propos de la Maison de la Convivialité. J'ai quelque peu suivi ce projet il fonctionne grâce à un comité actif qui relance les différentes actions, qui ne se décourage pas et dont les principaux partenaires sont des jeunes. Création d'un verger, d'un poulailler, qui demande à tous un certain engagement, parce qu'il faut faire du nettoyage de temps en temps, il faut couper l'herbe, etc, en tout cas, le comité mérite d'être félicité pour son travail et son acharnement enthousiaste. Parce que passé le premier moment d'enthousiasme et de réjouissance, il faut se dire qu'il faut le faire tous les jours, voilà deux ans que cela dure et personnellement je trouve que ce sont des gens méritants.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Le monde est tellement difficile que c'est agréable d'entendre des mots aimables.

ADOPTE à l'unanimité – 21^{ème} annexe

6^e objet : APE – Cession de 8 points APE à la Zone de Police de Mons/Quévy pour l'année 2005 1^e 2864sd

7^e objet : APE – Cession de points APE du CPAS à la Ville de Mons pour l'année 2005
1^e 2864sd

M. VISEUR, Conseiller : Je voudrais grouper les points 6 et 7. Il s'agit de points APE dans les deux cas. Donc, à propos du 7, le CPAS proposait de céder 130 points à la Ville au lieu des 179 de l'année précédente, donc 49 points de différence. La Ville a demandé apparemment de revoir cette décision et il y a eu accord du CPAS de céder à nouveau 179 points pour autant que la Ville s'engage à compenser dans l'année 2005 ces points qu'elle reçoit, qu'elle prend au CPAS en quelque sorte, en augmentant la subvention de la Ville vers le CPAS. Donc, il y a là un accord qui a été conclu entre la Ville et le CPAS, c'est une première chose que je voulais noter et j'y reviens tout de suite. D'autre part, au point de vue de la cession à la Police, c'est la Ville qui cède 8 points à la Police. Donc, je trouve un peu particulier, je ne veux pas être suspicieux là-dessus mais c'est quand même un peu particulier que la Ville demande un maximum de points au CPAS et puis elle-même en cède à la Police donc il y a des points du CPAS qui via la Ville passent à la Police. Je sais bien que c'est 179 que l'on demande au CPAS et que c'est 8 que l'on cède, ce n'est pas le même ordre de grandeur mais enfin, il y a là une espèce de vases communicants un peu bizarre. Et donc, je voudrais avoir une explication là-dessus mais aussi savoir sur quoi on vote parce que il n'y a pas de délibération dans le dossier. Ce n'est pas normal, il y a un rapport au Collège, il y a une note de l'Administration mais la délibération n'est pas écrite dans le dossier. Ce qui veut dire que nous ne savons pas exactement sur quoi on vote. Alors, que l'on vote sur le nombre de points, cela c'est évident, mais est-ce qu'on vote aussi sur l'accord qu'il y a eu entre le CPAS et la Ville, donc qui note que la Ville s'engage à augmenter la subvention du CPAS à due concurrence du supplément de points reçus.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Comme vous le dites, nous ne décidons pas de cette compensation éventuelle au Conseil mais le Collège s'y est engagé donc nous le ferons et on viendra au Conseil à la modification budgétaire pour l'indiquer et là où nous décidons aujourd'hui, en effet, ce sont deux délibérations du Conseil, la première qui cède 8 points à la zone de Police et l'autre qui est la cession de 179 points par le CPAS en faveur de la Ville et ce, à dater du 1er janvier 2005. Si cette opération devait conduire à un accroissement de frais pour le CPAS qui pourrait d'après certains calculs aller jusqu'à 50.000 euros, la Ville compenserait mais dans ces conditions, nous reviendrons avec l'ajustement budgétaire.

M. VISEUR, Conseiller : Oui, cela je l'avais très bien compris au-travers du dossier mais il n'en reste pas moins vrai qu'il n'y a pas de délibération écrite dans le dossier sur notre vote.

M. DI RUPO, Bourgmestre : C'est juste mais je vous dis ce que le Collège pense et grâce à votre intervention, c'est formalisé à tout jamais dans le procès-verbal du Conseil communal.

M. VISEUR, Conseiller : Je vous crois, bon, de toute façon vu ce transfert, cette négociation et que cela ne se trouve pas dedans, on s'abstient sur les points 6 et 7.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Il paraît qu'il y a des points sur lesquels vous vous abstenez. Des points sur les points APE, vous vous êtes toujours abstenus, je veux dire.

L'Assemblée passe au vote du 6^{ème} objet qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 ABSTENTION : M. COLLETTE , Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 22^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du 7^{ème} objet qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 ABSTENTION : M. COLLETTE , Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 23^{ème} annexe

8^e objet : ASBL « Communauté Urbaine de Mons » - compte de l'exercice 2003.
Approbation GF C/2003/039/ASBL

M. VISEUR, Conseiller : Là, il s'agit de la Communauté Urbaine de Mons, le compte de l'exercice 2003. A part l'éternelle question lancinante « mais que fait la Communauté Urbaine ? » je ne vais pas la reposer, c'est pour la forme, je voulais poser la question plus précise de savoir s'il y avait un salaire qui était payé par la Communauté Urbaine, si le secrétariat était à titre bénévole ou s'il s'agissait d'une fonction rémunérée parce qu'il n'y a pas de salaire qui apparaît dans les comptes. J'avais posé la question en Commission, pour ne pas prendre au dépourvu.

M. DI RUPO, Bourgmestre : A ce stade ci, avec les comptes 2003, il n'y a aucun défraiement sur les comptes de la CUM.

M. VISEUR, Conseiller : Donc, la fonction de secrétariat est gratuite.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, non M. VISEUR, vous vous allez toujours trop vite.

M. VISEUR, Conseiller : J'ai mal compris, excusez-moi.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Non, vous avez bien compris, parce que moi je suis un peu comme un diesel, il me faut un peu le temps. Donc, pour 2003, tels que les comptes vous sont présentés, ce que je crois comprendre, il n'y a aucun frais payé au secrétaire. Est-ce à dire que la fonction est une fonction gratuite, je ne franchis pas ce pas car il n'est pas impossible que la fonction soit une fonction rémunérée mais que temporairement, on ait renoncé à percevoir des moyens financiers, un peu comme moi à Dexia ! J'en profite pour vous l'expliquer encore une fois.

M. VISEUR, Conseiller : Cela ne me paraît pas tout à fait clair parce que la question que j'avais posé en Commission quand même était de savoir si la fonction était rémunérée, comme j'avais quand même pris l'avance pour ne pas vous prendre au dépourvu et poser la question en Commission, je trouve la réponse un peu faible donc on va s'abstenir. Momentanément, on va s'abstenir.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Bon.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 ABSTENTION : M. COLLETTE , Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 24^{ème} annexe

9^e objet : Phasing-out – Valorisation de la Collégiale Sainte-Waudru - Scénographie –
Approbation de l'avant-projet des travaux 3^e 1^e E/03.790.183/FW

M. DI RUPO, Bourgmestre : Oui allez-y. C'est une journée riche en interventions.

N'oubliez pas qu'on doit aller voir la lumière après.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, mais je vais parler de lumière justement.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ah, mais je vous en prie, Madame, lumière ! De la Collégiale Sainte-Waudru ?

Mme MERCIER, Conseillère : Oui. J'ai vu qu'il y avait le remplacement de l'éclairage du déambulatoire par des luminaires suspendus si le budget le permet. Alors, je voulais demander si on avait pris une décision et si c'était beaucoup plus cher parce que j'avoue que, personnellement, mais enfin ici cela ne fait qu'une personne, je penche pour les luminaires qui bien que modernes, prennent vraiment leur place en cet endroit. Et alors je voudrais faire une petite remarque parce que d'une façon générale, on a vu que il devenait de plus en plus nombreux en Ville, je me méfie un petit peu des projecteurs encastrés dans le sol, c'est vrai que cela a de l'allure mais c'est très éblouissant et je trouve qu'à certains moments, il y a moyen de marcher à côté ou de ne pas bien voir finalement.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Donc, voilà ce que je sais. Qu'on mettrait du mobilier d'accueil dans les chapelles des fêtes qui est dans le parcours d'interprétation. Il y aurait des supports d'information, fabrication et placement d'un écran, une réalisation de totems lumineux ; il y aurait une installation de 100 audio guides, il y aurait même de l'audiovisuel en l'espace Car d'Or, pose d'un écran amovible, de projecteurs. En effet, on fournirait des appareils d'éclairage et il y a là une étude en effet d'installation électrique. J'imagine, Madame, sans connaître le fin fond que cela s'est fait quand même en dialogue avec la Fabrique d'Eglise. Il y a un comité d'accompagnement.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, oui, je le suppose. Mais seulement, je voyais qu'on laissait encore en suspens l'idée des luminaires dans le déambulatoire.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ecoutez, je vous propose, parce que je suis incapable de vous répondre ce qui serait adéquat dans le déambulatoire mais alors approuvons le point sauf objection formelle, dans ce cas là on revient dans un mois, au prochain Conseil communal. Donc, approuvons, moyennant l'accord du comité de suivi en ce compris l'accord des autorités de Sainte-Waudru pour faire simple. Mais je ne crois pas,

connaissant la relation que nous avons avec la Fabrique d'Eglise, normalement tout se fait dans une concertation optimale. Mais c'est vrai qu'il y a toujours une différence entre ce que les experts éclairagistes proposent et l'utilisation, on le voit même devant l'Hôtel de Ville où c'est très beau et quand on marche sur ces luminaires, on est parfois ébloui et avant quand il y avait cela plus ces petits potelets, quelques-uns en sont restés pour leurs frais.

ADOPTE à l'unanimité – 25^{ème} annexe

10^e objet : École Saint-Denis – Centre – Préau + réfection réfectoire + menuiseries extérieures. Ratification de la rectification des quantités du poste 12.2
3^e 1^e E/04.sub.722.055/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 26^{ème} annexe

11^e objet : École du Centre à Cuesmes – Acquisition d'un adoucisseur - Ratification de la modification apportée au projet 3^e 1^e E/03.722.54/FW

ADOPTE à l'unanimité – 27^{ème} annexe

12^e objet : Approbation de la création d'une voirie par le MET à proximité du Grand Large débordant sur une portion de voirie existante comprise entre la rampe de mise à l'eau et la part SNCB et confiée par convention à la gestion communale 3^e 1^e A/8381/ID/C/13/36

ADOPTE à l'unanimité – 28^{ème} annexe

13^e objet : Financement de l'égouttage prioritaire. Amélioration et égouttage de la rue de la Garenne à Ghlin. Cession des études à l'IDEA et de la maîtrise d'ouvrage. Cession du marché de coordination de sécurité-santé à la SPGE pour la partie « égouttage »
3^e 1^e E/03.421.086/ML

ADOPTE à l'unanimité – 29^{ème} annexe

14^e objet : Aménagements routiers de sécurité. Rond-point à Ghlin – lot 1 : voirie. Approbation avenant n°1 3^e 2^e E/03.421.062.01/DP

ADOPTE à l'unanimité – 30^{ème} annexe

15^e objet : Modification de la voirie communale. Aménagement d'un trottoir en pavés dans le cadre de la construction d'un centre d'interprétation sur la biodiversité à la rue d'Empire à Obourg 3^e 2^e A/8382/ID/C/13/37

ADOPTE à l'unanimité – 31^{ème} annexe

16^e objet : Réfection des trottoirs à Jemappes-Flénu – Triennal 2004-2006. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/05.421.050.00/MC

ADOPTE à l'unanimité – 32^{ème} annexe

17^e objet : Immeuble rue d'Enghien 18 à Mons. Travaux d'aménagement intérieur – Mission d'auteur de projet – Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/05.104.015/MG

ADOPTE à l'unanimité – 33^{ème} annexe

18^e objet : Rénovation du Site des Arbalestriers – phase 1 – Approbation de l'avenant n°1 3^e 1^e E/04.761.040/CDP

19^e objet : Rénovation du Site des Arbalestriers – phase 2 – Approbation de la rectification du montant du projet 3^e 1^e E/05.761.040/AB

Mme MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, je lie le 18 et le 19 c'est la rénovation du Site des deux côtés. Mais notez que je suis déjà intervenue sur cette question là lors d'un autre Conseil et j'avais dit mon opposition à cette conception « moderne » d'un immeuble laissé à l'état de friches. Je redis ce que j'avais dit à ce moment là, je trouve que c'est injurieux pour les associations, toutes ne sont pas en mesure de s'investir pour aménager, peindre les lieux puisqu'il paraît qu'on leur laisserait ce soin là. Les visiteurs qui dernièrement sont venus regarder d'un peu plus près, quand je dis dernièrement c'est vendredi et samedi, avaient l'air très dubitatif, ils ne paraissaient pas très heureux et, personnellement, moi non plus cela ne me paraît pas très heureux, je ne vois pas très bien comment les convaincre. Donc, je reviens sur ce que j'avais dit déjà, cet état de friches on laisse le soin aux différentes associations de peindre, d'améliorer, etc. Est-ce bien cela qu'elles doivent faire les associations ?

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame, si l'Echevin me le permet, en style télégraphique, je dois vous dire que, un, je vous comprends ; deux, la vision de Matador donc du bureau d'études est presque une bénédiction pour la Ville, simplement parce que objectivement on n'a pas les moyens d'aller plus loin et on était plutôt heureux de l'approche mise en œuvre du maintien de cet état brut. Compte tenu des moyens que nous avons, moi je suggère que l'on avance avec ce que l'on a, qu'on fasse une évaluation dans une bonne année. Si, réellement on s'aperçoit qu'on s'est approché d'un ensemble du type friches, bon, avec tout ce que cela a de sympa et de moins sympa dans ce type de conception, mais très honnêtement, et comme c'est un excellent bureau d'architecte, on a plutôt tendance à leur faire confiance, mais ce n'est pas pour autant que ce sera un succès, cela on le verra à l'usage.

Mme MERCIER, Conseillère : Je peux encore dire quelque chose, M. le Bourgmestre ? Avec la Commission Culture dont je fais partie et par l'intermédiaire de sa Présidente Françoise COLINIA, nous avons pris contact pour aller avec cette Commission sur place, dans quelques semaines, ...

M. DI RUPO, Bourgmestre : et faites-nous part de vos sentiments, on verra ce que l'on peut faire. La porte n'est pas fermée, on essaye simplement parce que, sans entrer dans le détail, on avait commencé avec une première phase, vous savez qu'il y a plusieurs phases, les moyens financiers de la Communauté étaient très mesurés, on a déjà tiré dessus, si je puis me permettre cette expression, sur le budget on ne sait pas tirer beaucoup plus. Or, il faut avancer dans la rénovation et je pense que ce sera pas mal mais s'il y avait encore des difficultés, on reviendra. L'Echevin me dit qu'ils ont travaillé à 9.000 francs du m² en rénovation, on ne sait pas faire moins, franchement. Sans vouloir entrer dans le détail des rénovations. M. COLLETTE, vous avez une opinion sur le 18, le 19, les deux ?

ADOPTE à l'unanimité – 34^{ème} et 35^{ème} annexes

M. COLLETTE, Conseiller : Non, M. le Bourgmestre, en réalité la vivacité de Mme MERCIER m'a doublé parce que je voulais faire, non pas pour remettre en question, le point 17 mais poser une question. Il est ici question d'un appel d'offres général d'une mission d'auteur de projet pour faire des travaux d'aménagement intérieur de l'immeuble de la rue d'Enghien n° 18 à Mons et vous vous souviendrez qu'il y a deux Conseils à peu près, dont cet immeuble là et j'avais effectivement interpellé le Collège pour savoir quelle était la destination qu'il comptait donner à cet immeuble. Alors, on sait ici que ce sont apparemment des bureaux dont l'Administration aurait besoin parce qu'elle est trop à l'étroit dans ses locaux actuels et j'aurais voulu avoir de plus amples renseignements parce que le dossier n'en donne pas.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Mais je vais vous dire tout de suite.

M. COLLETTE, Conseiller : Qui joue encore aux chaises musicales, si je puis dire.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Le Bourgmestre ! Non pas dans sa fonction, il ne l'espère pas mais dans la localisation, oui. Donc, parmi les projets, je souhaiterais, dans la mesure du possible, pouvoir aller m'installer avec l'ensemble des services concernés, Chef de Cabinet, etc... on travaillera avec le Secrétariat Communal, au premier étage, avec vue sur le Jardin du Mayeur, pour des raisons d'opérationnalité, parce que reconnaissons que mes prédécesseurs avaient beaucoup de mérite, que moi-même en ai

un peu moins, mais le caractère opérationnel pour travailler dans les locaux du rez-de-chaussée, là où nous sommes, c'est très beau, c'est hyper sympathique, c'est remarquable mais en terme d'opérationnalité, c'est très très compliqué. Je pense qu'on y gagnerait et cela permet aussi au public d'entrer soit par la cour du Jardin du Mayeur soit par la rue d'Enghien. On va donc essayer de réaménager les différents bureaux du Collège et des différents services à cette occasion.

M. COLLETTE, Conseiller : Je pense que ces précisions sont utiles parce que vous allez faire un appel d'offres général et apparemment, on ne sait pas à qui sont destinés ces bureaux. Si c'est effectivement le Cabinet du Bourgmestre et du Secrétariat Communal qui y vont, c'est un aménagement un peu différent dans son caractère fonctionnel et opérationnel, comme vous dites.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur Collette, ce n'est pas parce que c'est le Bourgmestre qu'il faut changer quoique ce soit.

M. COLLETTE, Bourgmestre : Oui, on connaît le prix des bureaux. Si les auteurs de projet doivent prévoir « une douche, un jacuzzi, »

M. DI RUPO, Bourgmestre : Soyez sans inquiétude, on reprendra les tables. D'abord, la chaise, c'est la mienne, pour l'anecdote, pour que vous le sachiez, je traîne une chaise depuis environ quinze ans dans mes différentes fonctions, je l'ai même amenée ici. Sachez que l'éclairage indirect de mon bureau, ce sont mes propres lampadaires. Ceci pour la petite anecdote. Tout cela parce que je me suis dit que le temps de passer une commande et d'avoir un luminaire, à mon avis, j'aurais vécu trop longtemps dans l'obscurité et je n'aime pas cela. Cela, c'est pour l'anecdote. Deuxièmement, on fait ces bureaux, que ce soit pour le Bourgmestre, pour ses services, pour l'Echevin ou pour « Tartenpion », rien ne change, ce qui compte c'est l'aménagement des murs et la conservation de ce bien classé qui est exceptionnel. L'intérieur doit être aménagé à des frais minimum minimorum, bien entendu, que ce soit pour nous ou pour d'autres et les bureaux qui seront dégagés seront utilisés par d'autres. Cela prendra, je ne sais pas, combien d'années. Ce qui compte, c'est la conservation du patrimoine lui-même et les travaux dirigés par M. BENRUBI. Il n'est pas question d'aller, Il n'y a pas d'architecte spécifique qui s'occupe des couloirs et des bureaux, donc, ce sera sous le contrôle On va faire cela comme cela, on va faire non seulement ce que l'on a fait non seulement le Collège mais sous le contrôle des Chefs de groupe. Je vous invite en permanence à vérifier si le plâtre que l'on met, si les briques, c'est adéquat pour cet immeuble de qualité.

M. COLLETTE, Conseiller : Mais justement, le problème c'est que le cahier des charges ne vise que des travaux d'aménagement intérieur et pas des travaux de conservation de la carcasse.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Il y a deux choses, il y a l'extérieur avec notamment les châssis qui coûtent une fortune et il y a le plafonnage, je ne sais pas ce qu'il faut faire, moi, à l'intérieur qui est prévu dans les projets tels que nos Services l'ont prévu pour le moment. Mais il faut connaître l'intérieur de ces bâtiments et il faut rendre hommage aux services de la population qui y ont travaillé et ce n'est pas « dégueulasse », c'est « inhumain » ! C'est pour cela que l'on a accéléré le transfert à Buisseret, on a bien fait, mais aujourd'hui, c'est inutilisable dans l'état actuel objectivement et c'est non seulement « indigne » en terme de « dégueulasserie » mais, en plus, en terme d'opérationnalité, moi, je suis allé incidemment avec des pompiers, il y a des problèmes d'escaliers, la conformité légale pour pouvoir faire évacuer les personnes d'un côté ou de l'autre n'est plus d'application. Donc, ils vont devoir à l'intérieur, selon des normes prescrites, faire une cage d'escaliers en béton ou je ne sais pas en quoi et tout cela est absolument indispensable si on veut maintenant, après qu'ils soient partis, réutiliser à des fins de bureaux. Ils sont aménagés d'une manière banale pour qui que ce soit, que ce soit le Bourgmestre ou que ce soit les autres, cela ne changera rien mais mon intention est d'essayer de répartir et de réaménager pour pouvoir travailler là-bas, mais sous le contrôle des Chefs de groupe. Donc, Monsieur le Secrétaire, vous inviterez régulièrement les Chefs de groupe ?

M. le Secrétaire : Pas de problème.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Et tout ce que vous ferez sera bien fait. J'emmènerai quand même ma chaise. Moyennant tout cela, le point 17 peut être considéré comme acquis.

20^e objet : Église de Maisières – Réfection des maçonneries – Ratification des modifications apportées au projet 3^e 1^e E/04.790.160.00/FW

ADOPTE à l'unanimité – 36^{ème} annexe

21^e objet : Cimetières – Réfection des murs d'enceinte – Ratification des modifications apportées aux postes 5-6-8 3^e 2^e E/04.878.203/00/ID

ADOPTE à l'unanimité – 37^{ème} annexe

22^e objet : Cimetières – Construction de columbariums – Ratification de la modification apportée au projet 3^e 1^e E/04.878.204/FW

ADOPTE à l'unanimité – 38^{ème} annexe

23^o objet : Complexe sportif de Flénu – Réfection des toitures – Ratification de la modification apportée au projet 3^e 1^e E/04.764.123/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 39^{ème} annexe

24^o objet : Renouvellement du système de chloration à la piscine de Flénu. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e 1^e E/05.764.139/MG

ADOPTE à l'unanimité – 40^{ème} annexe

25^o objet : Acquisition de divers véhicules – lot 1 : 4 camionnettes – Ratification des modifications des clauses techniques 3^e 2^e E/04.136.040.01/DP

ADOPTE à l'unanimité – 41^{ème} annexe

26^o objet : Acquisition de divers véhicules – Aménagements lots 4-5-6 - Ratification du mode de passation du marché 3^e 1^e E/04.136.040.04.05.06/DP

ADOPTE à l'unanimité – 42^{ème} annexe

27^o objet : Fourniture de fontaine d'eau glacée pour l'Administration générale. Ratification des modifications apportées au projet 3^e 1^e E/04.104.027/CDP

ADOPTE à l'unanimité – 43^{ème} annexe

28^o objet : Renouvellement du matériel de sonorisation du Conseil communal. Ratification de la modification apportée au projet 3^e 1^e E/03.104.007.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 44^{ème} annexe

29^o objet : Acquisition de matériel et outillage pour le Service Voirie - Ratification des modifications apportées aux lots 2-3-4-6-7 3^e 2^e E/04.421.060/DP

ADOPTE à l'unanimité – 45^{ème} annexe

30^o objet : Théâtre Royal de Mons – zone d'accueil – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
SOUS RÉSERVE 3^e 1^e E/02.sub.772.186/AS

REMIS

31^o objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège échevinal en novembre et décembre 2004 pour l'administration centrale. Gestion financière B.O. EXTR/CD0104

M. HAMAIDE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, au dernier Conseil communal, le Conseiller communal Bernard BEUGNIES avait proposé l'étude d'une possibilité de recourir aux bons de trésorerie parce que la Province le fait, on m'a expliqué un peu pour les certificats ou bons de trésorerie. Faisant de la sorte, on arrive à un taux beaucoup moins élevé de charges. Ainsi, dans l'hypothèse de Mons, selon les calculs que j'ai lus, on arrivera à un taux moyen de 4,59 % au lieu de 6,21 %. C'est peut-être là un élément de gestion dynamique de la dette avec allègement bien sûr de charge financière et je pose la question à Monsieur l'Echevin des Finances de savoir si cette étude peut être faite ou a été faite.

M. MILLER, Echevin : On peut faire l'étude, je réponds à la question de notre collègue Hamaide. Effectivement, lorsque Monsieur Beugnies a posé cette question, le Bourgmestre et le Collège ont décidé de mettre cette proposition à l'examen, elle est en cours d'examen. Par rapport maintenant au taux que vous évoquez, vous avez demandé lors de la réunion de la Commission des Finances de connaître les taux. Un tableau est en préparation et il vous a été dit que vous alliez recevoir incessamment ce tableau.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Il faut d'ailleurs, mais cela on y reviendra lors du budget, bien identifier aussi les rentrées financières qui proviennent des actions que nous détenons notamment dans DEXIA via HOLDING COMMUNAL, parce que là, il y a beaucoup d'argent qui rentre mais dans l'ensemble des moyens financiers, l'identification n'est pas suffisante à mes yeux. Et cela vaut la peine de parler, lors du prochain budget, aussi de cet aspect-là des rentrées des taux et l'étude que demande Monsieur Hamaide peut être utile justement pour vérifier ce que l'on fait et comment on le fait.

ADOPTE à l'unanimité – 46^{ème} annexe

32^e objet : 2e avenant à la convention d'assurances pensions-Ethias.
Gestion financière Ethias-pensions

ADOPTE à l'unanimité – 47^{ème} annexe

33^e objet : Redevance sur l'occupation du domaine public par des terrasses ouvertes.
Modification du règlement. Gestion financière 04001/366/06

M. VISEUR, Conseiller : Au point 33, je voulais savoir si l'on avait maintenu finalement le libellé tel qu'il était prévu parce que cela a donné lieu à une longue discussion en Commission. Il y a effectivement ce libellé un peu alambiqué mais on

nous dit mais ce sont les Pouvoirs de Tutelle qui nous ont conseillé de le faire comme cela, c'est quasi incompréhensible. Je voulais savoir finalement ce qu'il en était devenu, est-ce que l'on maintient ce libellé ?

M. MILLER, Echevin : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Vous avez raison, Monsieur VISEUR, c'est après avoir informé la Tutelle de l'objectif qui était le nôtre concernant l'aménagement de terrasses sur la Grand-Place que cette formulation nous a été recommandée par la Tutelle, de façon à ne pas donner l'impression d'exonérer une partie de la population d'une taxe. Donc, nous utilisons ce mécanisme. Il y a un Règlement de Police relatif – mais ce n'est pas à moi de vous en parler – un Règlement de police relatif à l'occupation du domaine public par les terrasses sur la Grand-Place, les personnes sont donc tenues de s'y conformer et nous maintenons une taxe de 40 euros pour toute autre occupation par les terrasses sur d'autres places de la Ville. Donc, il faut comprendre que les personnes sont tenues de payer cette taxe de 40 euros excepté celles qui entrent dans le champ d'application du Règlement de police relatif à l'occupation du domaine public par les terrasses sur la Grand-Place.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Avant de vous donner la parole, Monsieur VISEUR, si Monsieur l'Echevin me l'autorise, un complément d'informations, pour compléter la réponse et peut-être l'éclairage. Aujourd'hui, quiconque met une terrasse, paye et sur cette terrasse, ils mettent des parasols Coca-Cola, Ice-tea, Red-Bulle, Stella, Jupiler, Whisky Johnny Walker ou n'importe quoi. On peut même mettre ECOLO, pas d'importance. Les chaises, ils peuvent en mettre des jaunes, des vertes, des rouges, des bleus, des oranges, pas de problème. Cela peut être en plastique, cela peut être en osier, pas de problème. Donc, ils ont la liberté de faire les terrasses comme ils l'entendent et ils payent l'occupation du sol. Pour la Grand-Place, compte tenu de tout le travail de rénovation que nous venons de faire, nous imposons tout, c'est-à-dire que nous imposons le modèle de chaise qui a été réalisé par un designer (qui est cette fameuse « chaise Mons ») et donc on ne peut pas mettre une chaise en plastique verte, rouge, jaune, on est obligé de prendre ces chaises. On ne peut pas mettre des tables comme on a envie en osier, etc... On est obligé de mettre des tables rondes ou carrées définies. On est obligé de mettre des parasols calibrés et étudiés, des parasols carrés et aujourd'hui, on a même décidé de la couleur – un rouge foncé, un rouge bordeaux – et tout le monde est tenu par ces obligations, avec en plus une obligation pour ce qui concerne les parasols de les faire entretenir par des professionnels, de les enlever à un moment donné de l'année, en hiver, et les faire entretenir pour qu'au printemps, ces parasols soient

ramenés propres, nickel, etc... Compte tenu de l'obligation qui est faite aux cafetiers de respecter cette réglementation, c'est clair que compte tenu de l'investissement lourd qui leur est demandé, on a alors exonéré parce que là – la proposition que nous leur faisons – Ils sont obligés de mettre ce qui a été décidé. Et ce n'est pas décidé de la fantaisie du Collège ou la fantaisie du Bourgmestre, c'est un travail de longue haleine d'une équipe d'architectes, de designers et il y a eu avec les commerçants une dizaine de réunions auxquelles j'ai moi-même participé sans compter celles auxquelles je n'ai pas participé. Mais, l'idée c'est cela, comme nous imposons le matériel, si ils ne mettent pas ce matériel, ils ne peuvent pas utiliser l'espace public. Donc, comme l'investissement est lourd, que nous avons fait mille et un calculs, il nous semblait que dans l'intérêt général, nous devions trouver cette formule sans quoi, financièrement, c'était réellement intenable et infaisable pour ces personnes. La Ville aurait dû prendre à sa charge tout le matériel, cela aurait été beaucoup plus lourd pour être bref. Voilà un peu l'esprit dans lequel on a travaillé. Et on a consulté différents juristes, la tutelle, etc.. pour y arriver.

M. VISEUR, Conseiller : Ma question ne portait pas sur le fond mais juste la façon dont c'était libellé. Merci pour l'explication générale, c'était clair dans le dossier, il n'y a pas de problème pour nous là-dessus, c'était seulement sur la façon dont c'était rédigé que j'avais posé la question. Mais si on le maintient, on le maintient.

M. MILLER, Echevin : Comme Monsieur le Bourgmestre vient de l'expliquer, c'est en visant l'intérêt général que nous avons pris cette mesure et la formulation s'explique justement parce que nous avons visé l'intérêt général afin d'éviter toute discrimination au niveau de l'imposition.

ADOPTE à l'unanimité – 48^{ème} annexe

34^e objet : Régie foncière – Comptabilité – Information au Conseil communal des emprunts soumis à la décision du Collège échevinal du 1er août 2004 au 31 décembre 2004. Régie foncière RF/SD

ADOPTE à l'unanimité – 49^{ème} annexe

35^e objet : Cellule foncière – Approbation du bail emphytéotique des immeubles rue Ferrer 150 et 194 à Cuesmes, à la Société « Toit et moi ». Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité – 50^{ème} annexe

36^e objet : Cellule foncière. Approbation du bail emphytéotique des anciens Ets ALDI à la Société « Toit et moi ». Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité – 51^{ème} annexe

37° objet : Acquisition d'une emprise de 4 ares 15 centiares à prendre dans une propriété sises à Flénu, rue du Haut Flénu, cadastrée section A n°85 L16, dans le cadre du projet de réalisation d'un nouvel égouttage public. Régie Foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 52^{ème} annexe

38° objet : Aliénation du garage n°10 sis à Cuesmes, rue Hector Delanois Régie Foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 53^{ème} annexe

39° objet : Acquisition d'une partie de la propriété du Ministère de l'Équipement et des Transports, sise à Mons, rue des Trois Boudins, cadastrée 3ème division section G n°59 W partie – confirmation de la demande d'arrêté d'expropriation Régie Foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 54^{ème} annexe

40° objet : Mons-Cuesmes – Aliénation de l'appartement n°30/3 et du garage n°20 sis rue Hector Delanois Régie Foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 55^{ème} annexe

41° objet : Mons – Aliénation d'une parcelle de terrain non cadastrée ayant fait l'objet d'une procédure de désaffectation sise à Mons – Place de Bootle dans le cadre des travaux d'extension du Palais de Justice, d'une contenance mesurée de 1 are 85 centiares Régie Foncière RF/MV

M. COLLETTE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, ce point est déjà venu à notre Conseil. Je rappelle de quoi il s'agit. La Régie des Bâtiments a construit pour l'extension du Palais de Justice le nouveau bâtiment se situant côté pair de la rue de Nimy, avec issue à la Place de Bootle, et semble-t-il, suite à une erreur de conception, une omission dans la conception d'origine, il n'avait pas été prévu d'entrée spécifique des cellulaires avec un stationnement en-dessous du bâtiment ou au milieu du bâtiment et donc, après avoir réalisé la construction, la Régie des Bâtiments a demandé à la Ville de pouvoir bénéficier de la désaffectation d'une partie de la place publique, Place de Bootle, pour ajouter une espèce de cour dans laquelle viendront stationner les cellulaires de ce bâtiment. En ce qui concerne la désaffectation et pour cette raison de ce défaut de prévoyance dans la construction, nous nous étions opposés ; de toute façon, toute désaffectation de l'espace public nous paraît une chose à proscrire et dans la logique de cette décision, nous souhaitons nous abstenir même si, effectivement, le prix que l'on

fait payer à la Régie des Bâtiments, est particulièrement avantageux pour la Ville de Mons. Est-ce que la perte de l'espace public a un prix pour nous ? Non.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Sur cette belle formule, Monsieur l'Echevin. Nous qui allons au-delà de l'espace public, mais qui visons l'intérêt général, dites-nous un peu la position du Collège.

M. CARPENTIER, Echevin : La position du Collège est d'accepter cette aliénation puisqu'elle a été soumise à enquête de commodo et incommodo et qu'il n'y a eu aucune réclamation déposée.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Aucune réclamation, vous imaginez Comment voulez-vous que l'on n'acquiesce pas cette volonté populaire ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, BIEFNOT, Mme GUEPIN, Melle OUALI, MM. SPEER, SAKAS, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, DI RUPO

4 ABSTENTION : M. COLLETTE , Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 56^{ème} annexe

42^e objet : ASBL « Mons-Logement » - Budget de l'exercice 2005 – Approbation G.F. B2005/004/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 57^{ème} annexe

43^e objet : ASBL « C.C.T. » (Le Manège.Mons) – Compte et bilan de l'exercice 2002 – Approbation GF C/2002/082/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 58^{ème} annexe

44^e objet : ASBL « Office du Tourisme de la Ville de Mons » - Compte et bilan de l'exercice 2003 – Approbation GF C/2003/035/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 59^{ème} annexe

45^e objet : ASBL « Les Amis de Gérard Noël » - Compte et bilan de l'exercice 2003. Approbation. GF C/2003/037/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 60^{ème} annexe

46^e objet : ASBL « O.R.C.W. » - Budget de l'exercice 2005 – Approbation

G.F. C/2005/02/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 61^{ème} annexe

47^e objet : ASBL « L.C. Ghlin » - Compte de l'exercice 2002 – Approbation
G.F. C/2002/080/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 62^{ème} annexe

48^e objet : ASBL « L.C. Ghlin » - Budget de l'exercice 2003 – Approbation
G.F. B2003/068/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 63^{ème} annexe

49^e objet : ASBL « L.C. Ghlin » - Compte de l'exercice 2003 – Approbation
G.F. C2003/033/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 64^{ème} annexe

50^e objet : ASBL « R.A.S. Nimy-Maisières » - Compte de l'exercice 2003 –
Approbation GF C2003/021/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 65^{ème} annexe

51^e objet : ASBL « F.C. Obourg » - Comptes des exercices 2003-2004 - Approbation
GF C2003-04/002/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 66^{ème} annexe

52^e objet : ASBL « Infor-Jeunes Mons » - Compte et bilan de l'exercice 2002 –
Approbation GF C/2002/076/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 67^{ème} annexe

53^e objet : ASBL « Infor-Jeunes Mons » - Budget de l'exercice 2003 – Approbation
GF B/2003/066/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 68^{ème} annexe

54^e objet : ASBL « Infor-Jeunes Mons » - Compte et bilan de l'exercice 2003 –
Approbation GF C/2003/031/ASBL

ADOPTÉ à l'unanimité – 69^{ème} annexe

55^e objet : Avenant 13 à la convention en vue de mener à bien l'action Guichet de
l'Énergie. Affaires sociales

ADOPTÉ à l'unanimité – 70^{ème} annexe

56^e objet : Approbation d'un règlement d'ordre intérieur pour les pré-gardiennats des écoles communales de la Ville de Mons 8^e 1^e 1612

ADOPTE à l'unanimité – 71^{ème} annexe

M. DI RUPO, Bourgmestre : Ceci nous conduit à une question et à une interpellation. La question est celle de Madame la Sénatrice Conseillère Joëlle KAPOMPOLE. Vous avez la parole.

Mme KAPOMPOLE, Conseillère : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Je voudrais dire que malgré toutes les campagnes d'informations, force est de constater que de plus en plus de personnes rejettent le Projet-Europe. J'y vais peut-être un peu fort mais en tout cas, c'est sûr que le projet européen reste éloigné du citoyen, alors que finalement, cela le touche et cela nous touche dans notre quotidien tous les jours. J'aimerais en fait proposer d'essayer, d'améliorer la perception des montoises et des montois, de ce qu'est l'Europe. La Commune bruxelloise de Saint-Gilles s'est dotée depuis 2002 d'une Commission Consultative sur l'Europe et je crois que ce genre d'initiative qui prône l'information et la vulgarisation du débat européen constitue un exemple à suivre. L'idée est de créer des espaces ouverts à tous car le manque de communication quant aux enjeux européens est réel. Il suffit aujourd'hui de lire le journal Le Soir pour se rendre compte que neuf citoyens européens sur dix suivant un sondage de l'euro-baromètre ne connaissent pas ou ne savent pratiquement rien de la Constitution Européenne. Monsieur le Bourgmestre, est-il possible d'envisager une Commission, un peu du même type que celle de la commune de Saint-Gilles, susceptible d'éveiller peut-être l'intérêt de la population et de favoriser son implication sur des thèmes aussi divers que l'élargissement, la Constitution européenne ou le concept de citoyenneté européenne ? Evidemment, ceci pourrait se réaliser en partenariat avec des outils qui existent déjà. Voilà, il me semble que c'est à nous d'aller vers le citoyen et de trouver le moyen de le sensibiliser au projet européen. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Madame la Conseillère, merci. Je pense que, globalement, le Collège peut acquiescer à l'idée générale que vous émettez, non sans indiquer qu'il existe sur Mons l'Info.Europe qui est d'ailleurs située dans l'Ilot de la Grand-Place et qui dépend de la présidence du Gouvernement wallon avec d'ailleurs pour mission d'être un point d'informations et un lieu où des réponses peuvent être apportées aux questions posées par les citoyens dans le domaine européen. Nous avons nous-même une Cellule Projets Europe, mais c'est vrai que cette Cellule est davantage technique,

puisque l'on tente de voir quels sont les Règlements, les voies et moyens pour avoir des subventions européennes. Ce que je suggère, c'est que l'on puisse mettre en place un Comité ou une Commission, il faut trouver le terme exact, qui serait de réflexion. Vous-même, si il est accepté, vous pouvez en prendre le leadership ou la présidence. Demandez à nos collègues qui souhaitent en faire partie de vous faire signe et de voir qui souhaite y travailler. Et puis, en collaboration avec le collègue, formuler des propositions sur ce que nous pourrions concrètement faire. Je pense que toute information pertinente dans le domaine européen est une bonne chose et c'est vrai que alors que nous avons à voter et à décider du projet de la Constitution, le moins que l'on puisse dire c'est que l'état d'intérêt pour la question est proche de zéro, ce qui est bien sûr assez dramatique, compte tenu de l'importance du sujet. Chacun de nous accomplissons un effort maximum, mais c'est vrai qu'il y a encore beaucoup à faire ; donc, toute initiative est bonne à prendre dans ce domaine. Merci beaucoup. L'ordre du jour appelle maintenant une interpellation de Monsieur le Conseiller VISEUR au sujet du projet de Ville. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. VISEUR, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Le projet de Ville, pour rappel, vous l'aviez lancé lors de la présentation des vœux en janvier 2004 et à la suite de cela, il y a eu un Comité de suivi qui a été mis en place pour accompagner la première phase qui était le diagnostic. Ce Comité s'est réuni plusieurs fois, en tous cas, dans le premier semestre 2004, mais à partir du second semestre, cela a commencé à s'essouffler, il n'y a plus eu qu'une seule réunion au mois d'août d'après ce que je me souviens. Pourtant, le diagnostic en lui-même est probablement prêt depuis environ septembre 2004 mais il n'a pas encore été présenté au Conseil. Pourquoi ? Le décalage avec le calendrier initial est en train évidemment de s'accroître. Par ailleurs, le débat sur le diagnostic n'est pas suffisant parce qu'il me semble qu'il est indispensable de débattre du fond du projet que vous avez présenté. Ce débat-là n'a pas encore eu lieu non plus, d'autant plus qu'à la suite de toutes boîtes qui a été publiées, (le projet a été publié dans Mons Magazine, un toutes boîtes). il y a eu peut-être des réactions de la population, nous n'en sommes pas informés pour le moment. Donc, il faudrait qu'il y ait un débat de fond alors, sur ce projet de Ville tel que vous l'avez présenté plus les apports éventuels de la population. Donc, la question que je tiens à formuler : « quel est le nouveau calendrier pour la mise au point du projet de Ville et quand est-ce que nous aurons ce débat dans le Conseil ? En annexe à l'interpellation, je souhaiterais aussi demander des renseignements sur le fonctionnement et les initiatives qui ont été prises

par le FORUM Crea-Mons, parce qu'il semble que lorsque l'on parle de Crea-Mons, on n'entend rien dire et on n'a rien de concret à ce sujet-là. D'autant plus que j'en ai fait l'expérience lorsqu'il y a eu le colloque Créativités et Emploi en mars 2004, j'avais rempli la feuille que l'on suggérait de remplir, je n'ai jamais eu la moindre réaction à cela. J'aimerais bien que l'on fasse un peu le point non pas pour faire le débat de fond dans le cadre d'une interpellation – cela, on est bien d'accord – mais pour savoir comment on va avancer et quand ?

M. DIRUPO, Bourgmestre : D'abord, Monsieur le Conseiller, je tiens à vous remercier pour le sujet de l'interpellation et aussi la correction de cette interpellation. Je pense que vous avez raison. En effet, le diagnostic m'a été présenté. C'est un diagnostic de 96 pages, au caractère 11, j'avoue l'avoir lu de A à Z et y avoir apporté beaucoup, beaucoup, beaucoup d'annotations. Pourquoi ? Parce que d'abord, je trouvais que dans les statistiques que l'on présentait, il y avait des disparités énormes, qu'il y avait des statistiques qui dataient parfois de Mathusalem simplement parce qu'on n'avait pas d'autres possibilités mais qui n'avaient plus de pertinence. D'autres méritaient certainement d'être actualisés. Et donc, me retrouvant au mois de novembre avec ce texte et j'y ai encore travaillé dans mon périple de Porto Allègre, j'ai tenu à ce que l'on puisse mettre un maximum d'info de 2004, non pas partout parce qu'il y a des données de 2004 qui n'existent pas dans pas mal d'éléments, mais il me semblait que, tant qu'à faire, puisque la structure de diagnostic est une bonne structure, essayons d'apporter les éléments les plus récents possibles, parce que parfois, on faisait une analyse sur certains éléments avec un décalage de 5 ans mais qui n'avait vraiment plus aucune pertinence par rapport à ce qui existait aujourd'hui. Au risque de rendre fou mes collaborateurs, ils sont tous en train de travailler pour que d'ici la fin de la semaine, on ramène dans le texte, toujours dans le même concept de ce qu'a dit le Comité d'accompagnement, mais en actualisant les données. Si une fois ce diagnostic à l'état que je vais considérer toujours brut, mon intention était de renvoyer non seulement à chaque membre du Collège mais à chaque Chef de Groupe le texte dans l'état tel qu'il est là, pour qu'il puisse en une semaine voir les éléments qui lui semblent insupportables ou inexacts, parce que ce n'est pas une histoire d'état d'âme ou bien des éléments qu'il faut absolument ajouter et puis quand ce travail sera fait, le Comité pourra se réunir, je dirai dans une grosse quinzaine de jours, pour qu'alors on puisse venir au Conseil communal prochain avec le diagnostic. Comme vous le dites, quand on a le diagnostic on n'a

encore rien. Ce que je voulais, c'est que ce diagnostic, parce que c'est une grosse brique, et il faut, à partir du moment où il vient au Conseil communal, qu'il ait la pertinence d'être un vrai diagnostic. Il y a beaucoup de documents que parfois on accepte sans les lire en détail, mais si on veut construire un projet de Ville comme nous voulons le faire, il faut au moins que le diagnostic qui serait examiné, dont on prendrait acte, je ne dis même pas qu'il faut l'approuver, mais il faut au moins que celui-là soit d'une pertinence irréprochable quant à ce qu'on y met. C'est là-dessus qu'il faut construire. Bien entendu, on a déjà vous comme moi, des lignes directrices claires dans ce qu'il faut faire. Parmi celles-ci, la création d'activité. Que s'est-il passé avec Crea-Mons puisque j'ai bien suivi le dossier ? La Faculté Polytechnique a avancé, il y a à peu près, je pense, 120 inscrits. Quand ils ont voulu commencer, ils se sont rendus compte qu'il fallait des moyens financiers et que les moyens financiers, la Faculté ne pouvait pas les dégager, qu'il était difficile de les obtenir ailleurs. Je suis donc intervenu avec détermination, mais il a fallu beaucoup d'aller/retour avec la Loterie Nationale où j'ai demandé au Ministre lui-même, de considérer que l'expérience que nous menions à Mons est une expérience de type pilote, qui pourrait servir de référence ailleurs, en Belgique, et qu'en plus cela se fait dans un cadre européen, avec les relations que la Faculté Polytechnique a. Nous avons obtenu, 75.000 euros. Donc on a obtenu maintenant 75.000 euros. Grâce à cet argent, maintenant le Professeur VAN KERKEM peut commencer le travail. Donc, voilà votre interrogation était juste, il y a eu là un trou qui était dû à l'incapacité de financer un projet auquel nous tenions. Dans l'état actuel des choses, maintenant, à mon avis, les moyens financiers, l'accord entre la Faculté et la Loterie est une affaire de semaine et les choses vont alors démarrer. Je propose donc que l'on vienne avec le diagnostic après la procédure que je viens d'indiquer, que l'on puisse déjà entre nous donner quelques lignes directrices de ce qu'il convient de faire et puis faire travailler alors le Comité de Coordination tel que nous l'avons mis en place, en demandant au rédacteur d'être extrêmement attentif à la rédaction, parce que parfois, dans le diagnostic, mais bon, c'est ma manie de chimiste, il y avait bien sûr des bouts de phrases dont on comprenait ce que l'on voulait dire, mais on sentait bien que l'ordinateur avait fait son œuvre, à savoir qu'il y avait un certain nombre d'éléments ici et certains éléments là, bien sûr avant c'était les ciseaux et la colle, ici on est allé remettre, etc... . Alors, quand on lisait l'ensemble et croyez-moi que 96 pages de statistiques sur la Ville, surtout que les statistiques ne sont pas toutes de qualité égale, il y a des soirées où on doit lire une bande dessinée pour se décontracter, mais j'ai fait ce

travail de A à Z et donc, je pense que d'ici la fin de la semaine, les chiffres actualisés viennent et pour éviter les difficultés, je répète, chaque Echevin, pour ce qui le concerne le reçoit, les Chefs de Groupe recevront l'ébauche dans l'état actuel et puis on fait le Comité de Coordination milieu du mois et cela revient alors à la fin du mois, en m'excusant de la lenteur, mais cela vous avez raison. Voilà les raisons objectives, le pourquoi de cette lenteur.

M. VISEUR, Conseiller : Pour autant que le dossier soit débloqué, pour nous c'est OK.

M. DIRUPO, Bourgmestre : Chers Collègues, il m'est un devoir agréable avant de passer au huis clos, nous devons rendre hommage à trois collègues et avant de leur remettre officiellement les médailles de la Ville, et je viendrai au centre pour les remettre, il s'agit de rendre hommage à trois collègues, il s'agit de Michel POIVRE, qui compte 15 années de présence au Conseil communal, notre collègue Jean-Claude CARPENTIER, 15 années et notre collègue Jacques HAMAIDE – 40 ans de présence ininterrompue au Conseil communal. Permettez-moi de dire quelques mots, d'abord à l'adresse de notre collègue Michel POIVRE qui est, comme tout le monde le sait, Jemappien de naissance, mais a toujours préféré le cadre champêtre d'Harmignies et des environs. On me dit qu'il a réussi des études brillantes notamment en langues germaniques mais avant cela, il est passé par le Collège Saint-Stanislas (certaines mauvaises langues disent que cela se voit) mais il fut ensuite enseignant durant des années, près de seize ans à l'Institut Sainte-Marie à Saint-Ghislain. Tout renseignement complémentaire peut être ajouté mais quand j'aurai terminé. Alors, vous avez été élu Conseiller communal en 1988, réélu d'ailleurs depuis lors. Nous nous souvenons tous de votre excellent travail en tant qu'Echevin chargé des Fêtes et des Sports et tout le monde sait votre rôle très actif notamment pour le Léopold Club de Mesvin. C'est vrai que vous en avez toujours été un très grand défenseur. On me dit aussi que vous auriez avec Jean-Luc DEHAENE un point commun, vous aimeriez cultiver votre jardin. Vrai ou pas, voilà le point commun que l'on a trouvé. On vous dit homme affable et on dit aussi que votre compagnie a toujours été faite de correction et de convivialité. Pour tout cela, nous tenons à vous féliciter et dans un instant, je me permettrai au nom de chacun d'entre nous, de vous remettre la médaille de la Ville que vous méritez. Un mot si il me le permet pour notre collègue Jean-Claude CARPENTIER. Jean-Claude qui, aujourd'hui, est Echevin du Logement et de la Mobilité. On connaît Jean-Claude tous

depuis pas mal de temps, et moi-même ai comptabilisé quelques décennies de connaissance. C'est toujours au moment étonnant de constater à quel point les décennies vont vite, comme quoi, il faut profiter de chaque instant car cela va vraiment trop vite. Jean-Claude a cette originalité parmi d'autres, c'est qu'il est d'Hyon et le moins que l'on puisse dire, c'est que dans cette commune et pas uniquement dans cette commune, il est vraisemblablement le mayor local. D'ailleurs, je suis toujours très attentif à ce qu'il rapporte au Collège concernant cette très bonne commune. C'est un homme qui s'est fait au fil du temps, car on le sait peut-être peu mais il était d'abord mécanicien automobile, diplômé d'ailleurs de l'Ecole des Arts et Métiers de Mons et c'est là que je l'ai connu, puis il est allé au laboratoire de la Faculté Polytechnique de Mons, où il a travaillé d'ailleurs de nombreuses années et il a décroché d'ailleurs un diplôme en mécanique et en électricité et je me souviens très bien de Jean-Claude à cette époque. Il a été très vite actif dans la Ville, avec ses fonctions d'administrateur à la CAP, Conseiller au CPAS déjà en 76, Président de 85 à 95. Il a été aussi un Conseiller de nombreux Ministres, il les a véritablement vus en grand nombre. J'ai ici ANSELME, MATHOT, URBAIN, PICQUE, GUILLAUME, DE GALAND, ONKELINCKX, COLIGNON et TAMINIAUX. C'est dire si il en a vu. Aujourd'hui encore, Jean-Claude est un expert dans des secteurs très particuliers et notamment le secteur lié aux dossiers hospitaliers et tout de qui tourne autour et alentour et c'est vrai encore aujourd'hui, il aide bon nombre de personnes à monter et à suivre les dossiers au travers des méandres administratifs et des Cabinets. En 97, Jean-Claude devient Echevin du Budget, des Finances et de la Régie ; en 2001, il s'occupe de mobilité et de logement. Parmi les dadas bien connus, il a le cyclisme, il fut coureur cycliste dans sa jeunesse, il fonda d'ailleurs l'alliance cycliste Hyonnaise en 1960, puis des critériums internationaux et une arrivée du Tour de Belgique qui vit la victoire d'Eddy MERCKX. Quand on remet des médailles, c'est aussi l'occasion de rappeler certaines choses dont on parle peu au sein d'un Conseil Municipal. Il a organisé ensuite le Grand Prix Collard pour les professionnels - les vainqueurs ont été Poulidor et Monserey. Le football, à l'instar de son collègue, lui, c'est l' AEDEC d'Hyon. Là aussi, le moins que l'on puisse dire c'est qu'il en est un grand grand défenseur. Pour quiconque connaît Jean-Claude, on connaît à la fois sa correction, sa capacité professionnelle et son amitié à l'égard de chacun d'entre nous et dans un instant, au nom de tous, nous lui remettrons cette médaille bien méritée. Qu'il me permette alors de dire un mot – il s'agit de Jacques HAMAIDE. 40 ans sans discontinuer, il me souvient que le Roi Baudouin avait fait

autant mais il faut reconnaître que c'était quelque chose d'exceptionnel. Jacques est né à la rue du Parc, il est vraiment d'ici. C'est d'ailleurs et cela c'est extraordinaire, parce que moi qui croyais déjà être performant étant le cadet d'une famille de sept enfants, lui est le cadet d'une famille de dix enfants, c'est dire le caractère contributif à la démographie de notre pays à l'époque, là où aujourd'hui on a parfois quelques difficultés avec les « lascars » contemporains. Son papa était d'ailleurs le patron du journal « Le Progrès » et vraisemblablement que cela a dû avoir une influence sur sa carrière. Il s'intéresse d'ailleurs très tôt à l'actualité, à la Société et aux événements du monde et on me dit que, à l'époque, il était peut-être un peu timide, dit-on peut-être, et qu'il se retranchait volontiers dans la lecture d'innombrables auteurs tel que Balzac, dont il aurait lu l'œuvre complète. Après des humanités au Collège des Jésuites, il s'engage comme volontaire de guerre en Irlande, Capitaine-Commandant de réserve, il a d'ailleurs effectué, me dit-on, 73 rappels. C'est vrai cela ? Félicitations ! Diplômé en droits, détenteur d'un diplôme de Notariat, Il partage sa vie entre Bruxelles où il fut attaché lui aussi à des Cabinets Ministériels, de Ministres eux à l'époque PSC, devenus CDH et à Mons, bien entendu, Commissaire d'Etat, Avocat, Notaire, Il fut d'ailleurs élu dans notre Assemblée en 1964 – 8 années plus tard, il devient Echevin et il a d'ailleurs connu, semble-t-il, quatre Mayeurs successifs. C'est dire aussi la longévité, et si il est élu depuis si longtemps, c'est que l'on reconnaît ses qualités. En tant qu'Echevin des Fêtes, on me dit qu'il a participé 18 fois à la gestion du Lumeçon et qu'il est à la tête de nombreuses initiatives qui ont marqué la Ville, le Centre de Création Artistique, les Grandes expositions comme notamment la fameuse exposition Van Gogh, le Festival de la Bande Dessinée. Par ailleurs, l'histoire de Mons l'a toujours passionné et il n'a pas fini de marquer notre histoire politique locale. Je voudrais me permettre, mes chers Collègues, un mot plus personnel puisque les circonstances s'y prêtent, c'est vrai que si parmi nous il y a une personne qui identifie Mons, je pense que c'est Jacques Hamaide, parce que Jacques a toujours été une personne d'une correction irréprochable et dans toutes les circonstances, que ce soit dans l'opposition ou dans la majorité, j'ai toujours trouvé qu'il avait un souci premier, c'était celui de défendre la Ville de Mons et les montois. A cet égard, c'est un Grand Monsieur que je tiens à saluer et nous sommes ravis de le compter parmi nous et nous lui souhaitons d'aller le plus loin possible. Je ne vais pas m'immiscer dans l'établissement des listes du CDH car j'imagine que là comme ailleurs, on doit commencer à broussier d'intérêts et à commencer à s'intéresser au futur mais, sachez que pour nous, non seulement c'est un élu de qualité mais que

nous sommes ravis non seulement qu'il partage nos séances mais qu'il peut les partager longtemps. Voilà, mes chers collègues, je pense que nous pouvons applaudir nos trois collègues ; Avant de remettre les médailles, un récipiendaire désire s'exprimer.

M. HAMAIDE, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, en très peu de mots, je veux simplement dire que nous sommes bien conscients que la médaille de reconnaissance que l'on nous donne, on n'en a aucun mérite. En fait, aujourd'hui nous rendons hommage au temps qui passe. Mais nous vous remercions quand même bien évidemment de cette cérémonie. J'ajouterai que je suis rentré au Conseil communal il y a quarante ans, fasciné par ma Ville et enthousiasmé par elle et que cet enthousiasme, je l'ai gardé et je l'ai développé. Actuellement, toujours, mon souci primordial c'est de le faire partager et de le communiquer, dans tous les domaines, que ce soit du football, que ce soit de l'économie, de la culture, fier de Mons et le faire savoir. Ceci étant, Jean-Claude CARPENTIER, Michel POIVRE et moi-même avons donc songé à ceci : c'est que nous voulons organiser maintenant ce que nous avons appelé le « reverre » de la médaille, c'est-à-dire qu' au Salon Parapluie, après le Conseil, nous offrons le verre et le « reverre ».

M. DI RUPO, Bourgmestre : Vous y conviez le public ? Le public et la presse sont conviés au « reverre » de la médaille dans un instant. Mais d'abord, je vais procéder à la remise des médailles avec beaucoup de plaisir.

La séance est ouverte à huis clos avec 41 présents
Sont absents : M. DEBAUGNIES, Mmes BLAZE, ISAAC, JOARLETTE.

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
57^e objet : IDEA. Ratification de la décision du Conseil d'administration acceptant la démission d'un administrateur. Secrétariat IDEA/MPO

ADOPTE – 72^{ème} annexe

58^e objet : ADMINISTRATION CENTRALE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Démission honorable d'une employée d'administration définitive 1e 4272

ADOPTE – 73^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Démission honorable d'une employée d'administration définitive 1e 10127

ADOPTE – 74^{ème} annexe59^e objet : SERVICE INCENDIE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Constitution d'une réserve de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs. SI – 10GEN/5037

ADOPTE – 75^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Désignation à titre stagiaire d'un sous-lieutenant pompier professionnel
SI – 8 GEN/5035

ADOPTE – 76^{ème} annexe60^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps accordée à un commis 1^e 11219.1

ADOPTE – 77^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/2 temps accordée à une ouvrière semi-qualifiée B 1^e 12022.7

ADOPTE – 78^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Octroi d'une interruption complète de carrière à un commis-dactylographe
1^e 12224

ADOPTE – 79^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/2 temps accordée à un commis 1^e 10695.7

ADOPTE – 80^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Prolongation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/2 temps accordée à un commis. 1^e 11642.11

ADOPTE – 81^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 61^e objet : PERSONNEL OUVRIER – Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier qualifié. 1^e 4097

ADOPTE – 82^{ème} annexe

62^e objet : SERVICE DE PRÉVENTION

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Convention de mise à disposition auprès du Relais Social 1^e 11246

ADOPTE – 83^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Convention de mise à disposition auprès de la Police Mons-Quévy 1^e 12152

ADOPTE – 84^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Convention de mise à disposition auprès de l'ASBL Parenthèse 1^e 12012

ADOPTE – 85^{ème} annexe

63^e objet : POLITIQUE DES GRANDES VILLES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Conventions de mises à disposition auprès de l'Immobilière Sociale « Toit et moi » au 01/01/05 1^e 12396/12395

ADOPTE – 86 et 87^{ème} annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Convention de mise à disposition auprès de l'ASBL DIGNITAS au 01/01/05 1^e 12489

ADOPTE – 88^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Convention de mise à disposition auprès du CPAS de Mons au 01/01/05 – Programme de Politique des Grandes Villes 1^e 12249

ADOPTE – 89^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 64^e objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES – Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5e temps à une employée de bibliothèque 1^e 11232

ADOPTE – 90^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 65^e objet : SERVICES TECHNIQUES – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un attaché – architecte 1^e 3471

ADOPTE – 91^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
66^e objet : CAISSE DES PENSIONS – Fixation de la répartition des charges dans la pension allouée à la veuve d'un ancien ouvrier semi-qualifié B temporaire 1^e 10073

ADOPTE – 92^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
67^e objet : Agence Immobilière sociale « Mons-Logement » ASBL. Désignation d'un nouveau représentant de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée générale.
 Cellule Logement AIS

ADOPTE – 93^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
68^e objet : PERSONNEL DES CRÈCHES – Prolongation d'une interruption de carrière par réduction des prestations à ½ temps dans le cadre de l'assistance médicale accordée à une puéricultrice à dater du 01/12/04 1^e 3799.2

ADOPTE – 94^{ème} annexe

69^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Prolongation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/2 temps accordée à une puéricultrice 1^e 11143.6

ADOPTE – 95^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/2 temps dans le cadre de l'assistance médicale accordée à une puéricultrice 1^e 10932.4

ADOPTE – 96^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

70^e objet : COPALOC – Désignation des membres – Modification 8e 2e 1627

ADOPTE – 97^{ème} annexe

71^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 1) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires 8e 1e
 3381/3373/3376/3350/3108/3292/3354

ADOPTE – 98 à 109^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 2) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles 8e 1e
 3033/3316/3083/3325/3406/3314/3180/3454

ADOPTE – 110 à 123^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 3) Désignation à mi-temps à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice maternelle 8e 1^e 3011

ADOPTE – 124^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 4) Interruption de carrière totale dans le cadre du congé parental d'une institutrice primaire 8e 1^e 3108

ADOPTE – 125^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 5) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante pour l'année scolaire 2004-2005 8e 1e 1050

ADOPTE – 126^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 6) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion protestante 8e 1^e 3285/3198/3363/7556/3397/3460/3458/3459/3461

ADOPTE – 127 à 135^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 7) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une maîtresse spéciale de religion protestante définitive 8e 1^e 6058

ADOPTE – 136^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 8) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de morale laïque pour l'année scolaire 2004-2005 8e 1^e 1044

ADOPTE – 137^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 9) Mise en disponibilité par défaut partiel d'emploi d'un maître spécial de morale laïque 8e 1^e 3159

ADOPTE – 138^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 10) Interruption de carrière partielle dans le cadre du congé parental d'une maîtresse spéciale de morale laïque 8e 1e 3072

ADOPTE – 139^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

11) Fixation des prestations des maîtres spéciaux d'éducation physique pour l'année scolaire 2004-2005 8e 1e 1263

ADOPTE – 140^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

12) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux d'éducation physique 8e 1^e 3098/3358/3455/3456

ADOPTE – 141 à 145^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

13) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux d'éducation physique 8e 1e 3098/3358

ADOPTE – 146 et 147^{ème} annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

14) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive 8e 1^e 5782

ADOPTE – 148^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

15) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive 8^e 1^e 5978

ADOPTE – 149^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

16) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive 8^e 1^e 5978

ADOPTE – 150^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

17) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de seconde langue pour l'année scolaire 2004-2005 8e 1e 103

ADOPTE – 151^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

18) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de seconde langue 8e 1e 3356

ADOPTE – 152^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

19) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de seconde langue

8e 1^e 3356

ADOPTE – 153^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
20) Régularisation de la situation administrative d'une maîtresse spéciale de religion protestante 8e 1e 6058

ADOPTE – 154^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
21) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion catholique pour l'année scolaire 2004-2005 8e 1e 113

ADOPTE – 155^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
22) Désignations à titre intérimaire de maîtresses spéciales de religion catholique 8e 1e 3138/3411

ADOPTE – 156 et 157^{ème} annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
23) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion catholique 8e 1e 3396/3093/3286/3411

ADOPTE – 158 à 161^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
24) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître spécial de religion islamique 8e 1^e 3374

ADOPTE – 162^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
25) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de religion orthodoxe 8e 1e 3201

ADOPTE – 163^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
26) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion islamique pour l'année scolaire 2004-2005 8e 1e 1448

ADOPTE – 164^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
27) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion islamique 8e 1e 7635/8150

ADOPTE – 165 et 166^{ème} annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

28) Détachement en qualité de conseillère psycho-pédagogique auprès d'un Centre PMS de la Communauté Française d'une institutrice primaire définitive 8^e 1^e 7786

ADOPTE – 167^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

29) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une maîtresse spéciale de religion catholique définitive 8^e 1^e 7783

ADOPTE – 168^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

30) Réaffectation à titre définitif d'une maîtresse spéciale de religion catholique 8^e 1^e 8156

ADOPTE – 169^{ème} annexe

72^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

1) Désignation d'un chargé de cours de religion islamique à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8511

ADOPTE – 170^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

2) Désignation d'un chargé de cours de religion islamique à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8512

ADOPTE – 171^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

3) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8294

ADOPTE – 172^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

4) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8501

ADOPTE – 173^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

5) Désignation d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8504

ADOPTE – 174^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 6) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8502

ADOPTE – 175^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 7) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8441

ADOPTE – 176^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 8) Désignation d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8510

ADOPTE – 177^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 9) Réaffectation d'une chargée de cours de pratique professionnelle et de cours de CTPP dans un emploi non vacant 8^e 2^e 7020

ADOPTE – 178^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 10) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours de pratique professionnelle et de CTPP 8^e 2^e 6697

ADOPTE – 179^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 11) Modification de la délibération en date du 22.11.2004 réaffectant à titre définitif un professeur de cours techniques et de cours techniques et de pratique professionnelle 8^e 2^e 6697A

ADOPTE – 180^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 12) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours généraux 8^e 2^e 6419

ADOPTE – 181^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 13) Désignation d'un surveillant-éducateur, à temps plein, à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8513

ADOPTE – 182^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

14) Désignation d'un chargé de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8474

ADOPTÉ – 183^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

15) Désignation d'un chargé de cours de pratique professionnelle et de cours techniques à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8419

ADOPTÉ – 184^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

16) Désignation d'une chargée de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8514

ADOPTÉ – 185^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

17) Mise en disponibilité pour maladie d'une surveillante-éducatrice 8e 2e 6376

ADOPTÉ – 186^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

18) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6270

ADOPTÉ – 187^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

19) Démission honorable de ses fonctions d'un professeur de cours généraux 8^e 2^e 5670

ADOPTÉ – 188^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

20) Désignation d'un chargé de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8301

ADOPTÉ – 189^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

21) Modification de la délibération du C.C. en date du 22.11.04 désignant une chargée de cours généraux, à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8410

ADOPTÉ – 190^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

22) Modification de la délibération en date du 22.11.2004 désignant une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 8404

ADOPTE – 191^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
23) Modification de la délibération du 22.11.2004 désignant un professeur de cours généraux à titre temporaire 8^e 1^e 8405

ADOPTE – 192^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
24) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un professeur de cours généraux 8^e 2^e 8468

ADOPTE – 193^{ème} annexe

73^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
1) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 7350

ADOPTE – 194^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
2) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 8413

ADOPTE – 195^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
3) Détachement d'un surveillant-éducateur à mi-temps 8^e 2^e 7779

ADOPTE – 196^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
4) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques (rectificatif) 8^e 2^e 8294

ADOPTE – 197^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
5) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8430

ADOPTE – 198^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
6) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8^e 2^e 8288

ADOPTE – 199^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,
7) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8^e 2^e 6354

ADOPTE – 200^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

8) Octroi de mi-temps médicaux à une chargée de cours généraux 8e 2^e 6354A

ADOPTE – 201^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

9) Désignation à titre temporaire d'un expert pédagogique et technique (convention)
8e 2^e 7822

ADOPTE – 202^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

10) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8e 2^e 8424

ADOPTE – 203^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

11) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8e 2^e 8347

ADOPTE – 204^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

12) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 8068

ADOPTE – 205^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

13) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 8508

ADOPTE – 206^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

14) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8e 2^e 8067

ADOPTE – 207^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

15) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours spéciaux 8e 2^e 7039

ADOPTE – 208^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

16) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8e 2^e 7922

ADOPTE – 209^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

17) Désignation d'un sous-directeur à temps plein, à titre temporaire dans un emploi non vacant 8e 2^e 8169

ADOPTE – 210^{ème} annexe

74^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - MONSFORMATIONS

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 1) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 8437

ADOPTE – 211^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 2) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8e 2^e 8515

ADOPTE – 212^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 3) Désignation d'une sous-directrice, à mi-temps, à titre définitif 8e 2e 6390

ADOPTE – 213^{ème} annexe

75^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 1) Prolongation du détachement d'un professeur de piano à titre définitif en vue de continuer à exercer une fonction de promotion dans un autre pouvoir organisateur 8^e 3^e 7168

ADOPTE – 214^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 2) Prolongation de la désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 3^e 3247

ADOPTE – 215^{ème} annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 3) Désignation de deux professeurs de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 3^e 3247/3471

ADOPTE – 216 et 217^{ème} annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 4) Désignation de trois professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 3^e 3186/3452

ADOPTE – 218 à 220^{ème} annexes

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la

loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2004.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====